



**14 OCTOBRE 2022**

**NUMÉROS UTILES**

<b>Mairie</b> du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00 ☎ : <b>02.98.92.50.23</b> www.plonevez-porzay.net ou courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr			
<b>Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay</b>	ZA Stang ar Garront, Rue Camille Danguillaume Châteaulin		<b>02.98.16.14.00</b>
<b>Enedis</b>	Dépannage - urgences 24h/24h		<b>09.72.67.50.29</b>
<b>Eau potable</b>	Véolia – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00		<b>09.69.32.35.29</b>
<b>Assainissement</b>	Saur – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00		<b>02.77.62.40.09</b>
<b>Bibliothèque municipale</b>	Mercredi, samedi : 10h00 à 12h00 – Vendredi : 16h30-18h30 Dimanche de 11h00 à 12h00		<b>02.98.92.57.55</b>
<b>Relais Poste au « Bar Tabac le Porzay »</b>	Du lundi au samedi de : 8h00-12h00 et 14h00-15h30 Fermé le jeudi		<b>02.98.92.56.64</b>
<b>Vétérinaires</b>	28 bis rue de la Presqu'île		<b>02.98.92.50.24</b>
<b>Pharmacie</b>	1, allée du stade	<b>Françoise Bourdais</b>	<b>02.98.92.50.34</b>
<b>Taxi du Porzay - Transport de malades assis 7 j / 7</b>		<b>David Daden</b>	<b>02.98.92.55.06</b> <b>06.63.44.29.70</b>
<b>Ambulances - Services funéraires</b>		<b>Alain Jolec</b>	<b>02.98.81.27.28</b>
<b>Bac de collecte de vêtements</b>		Services techniques	
<b>Déchèterie</b>	Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Fermée le mardi		<b>02.98.92.57.58</b>
<b>Déchets de jardin</b>		<b>Résidence Ar Ménez</b>	
<b>Marché saisonnier</b>	Place de l'église de 8h30 à 13h	Tous les dimanches jusqu'au 30 octobre	
<b>MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE</b>			
<b>Médecins</b>		Vincent Bauta Clément Cogneau Marion Paugam	<b>02.29.20.21.00</b>
<b>Infirmières</b>	Permanence dès 8h30	Pascale Fray Anne-Laure Brusq-Hirrien Régine Gérardi Dominique Robyn Laurence Duchillier	<b>02.98.92.52.06</b> <b>02.98.92.55.34</b>
<b>Kinésithérapeutes</b>		Eric Peuziat Julie Scordia Claire Le Ny	<b>02.98.92.53.13</b> <b>02.56.06.29.29</b>
<b>Diététicienne - Nutritionniste</b>		Séverine Doué	<b>02.98.27.88.57</b>
<b>Ostéopathe</b>		Florian Fauchart	<b>06.30.90.87.89</b>
<b>Pédicure / Podologue</b>		David Cavarec	<b>02.98.92.59.19</b>
<b>Psychologue</b>	Mercredi et jeudi après-midi	Vonnick Péton	<b>06.88.73.81.34</b>
<b>Urologue</b>	Mardi matin	Olivier Develay	<b>02.98.53.95.74</b>
<b>Sage-femme</b>	Vendredi matin	Gaëlle Rouxel	<b>02.29.20.21.00</b>

**INFORMATIONS COMMUNALES**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie le samedi 8 octobre 2022 à 9h30.

**Recensement de la population : nombre et rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de cinq postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement 2023. Les agents recenseurs seront payés à raison de :

- 0,65 € brut par feuille de logement remplie,
- 1,30 € brut par bulletin individuel rempli,
- 0,65 € brut par feuille immeuble collectif remplie,
- 6.50 € brut par bordereau de district rempli,
- 39.00 € brut pour chaque séance de formation.

Frais de transport : frais de déplacement en fonction du barème kilométrique fonction publique sur production d'un état.

Prime de résultat : 150€ maximum en fonction de la qualité de la collecte et du taux de retour par internet.

### **Délaissé de Toul Fil**

Considérant que par courrier du 20 juin 2022, la société Emedy demeurant au lieu-dit Toul fil, a saisi la commune en vue d'acquérir un délaissé de voirie d'une surface estimée à 160 m<sup>2</sup> situé le long de la chaussée en bordure des parcelles A 1386 et A 1384. A l'unanimité, le Conseil constate la désaffectation de cette portion du domaine public d'une contenance de 160 m<sup>2</sup> environ en nature de délaissé de voirie et décide de missionner un géomètre pour détacher et cadastrer cette surface. La cession de ladite parcelle est autorisée pour la somme de 2,5 € / m<sup>2</sup> soit un montant estimatif de 400€. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

### **Création d'une école municipale des sports**

La commune propose actuellement des cours de préparation physique pour adultes assurés par l'animateur sportif communal. Il est envisagé d'organiser des séances d'activités sportives à destination des adolescents sous la forme d'une école municipale des sports. Un règlement devra être mis en place. Pour cette première année, il est proposé de ne pas faire payer ce nouveau service. L'objectif est de faire découvrir des activités sportives au jeune public, promouvoir les bienfaits de l'activité physique, servir de passerelle aux associations sportives locales, créer un lien avec le public visé et limiter le désœuvrement. Accord à l'unanimité

### **Capture et stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune**

Considérant que plusieurs colonies de chats errants ont été signalées au centre bourg. Il apparaît utile de procéder à la mise en place d'un partenariat avec la SPA de Quimper, en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune. La multiplication des chats errants vivant en groupe dans les lieux publics de la commune peut être source de difficultés, voire de nuisances. La meilleure solution pour éviter ces colonisations et les désagréments dénoncés par des habitants (bruits, odeurs...) réside dans la gestion durable des chats dits « libres » qui consiste à procéder à leur capture pour les identifier, les stériliser, puis les relâcher sur le territoire communal, qu'ils peuvent alors occuper sans troubler la tranquillité des habitants. Pour se faire, il est proposé de travailler avec la SPA de Quimper et la clinique vétérinaire du Porzay. Accord à l'unanimité.

### **Régies d'avance, constat et apurement de débits avant clôture**

La commune dispose de deux régies d'avance : petits travaux et accueil de loisirs. Celles-ci ne sont plus en activité depuis plusieurs années. Il convient de les supprimer. Accord à l'unanimité.

### **Mandat au CDG 29 dans le domaine de la protection sociale complémentaire**

Le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 9 juillet 2021, les employeurs publics et les organisations syndicales peuvent conclure des accords collectifs applicables aux agents publics dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire (risque Santé et Prévoyance). Les organisations syndicales représentatives au niveau du Comité Technique départemental du Finistère (CGT, CFDT, FO, SUD, UNSA, FNDGCT, CFTC) ont sollicité l'ouverture d'une négociation collective dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire. Aussi, le Maire propose-t-il à l'assemblée de donner mandat au Président du Centre de gestion du Finistère pour procéder, au nom de la collectivité, à une négociation avec les organisations syndicales représentatives du Comité Technique départemental en vue de la conclusion d'un accord collectif dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire. Accord à l'unanimité.

### **Energence : reconduction de la convention Conseil en Energie Partagée (CEP)**

Energence propose un conseil en énergie partagé pour toutes les communes de moins de 15 000 habitants. L'idée de ce dispositif est d'aider les petites et moyennes collectivités à faire des économies d'énergie (électricité, carburants, combustibles) et d'eau, et de les accompagner dans leur démarche de maîtrise de l'énergie. L'assistance proposée est une mission d'accompagnement technique et méthodologique. Le dispositif inclut notamment le bilan annuel des consommations d'eau et d'énergie des bâtiments communaux et propose des optimisations pour améliorer la performance énergétique ou réduire les consommations. La convention d'une durée de 3 ans est arrivée à expiration en juillet 2022. Il est proposé de la renouveler. Le montant de l'adhésion est de 1,27 €/an/habitant soit

Date d'entrée en vigueur le 01/07/2022 – Fin de convention le 30/06/2025		
Appel à cotisation	Période	Montant de la cotisation
2022	01/07/22 – 31/12/22	1 132.84 €
2023	01/01/23 – 31/12/23	2 265.68 €
2024	01/01/24 – 31/12/24	2 265.68 €
2025	01/01/25 – 30/06/25	1 132.84 €

Accord à l'unanimité.

### **SDEF : convention pour la réalisation d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL)**

M. le Maire présente au Conseil le projet : Eclairage Public - Schéma directeur aménagement lumière -. Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF. Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de

réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés. L'estimation des dépenses de diagnostic éclairage public se monte à 2 765,00 € HT.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit : financement du SDEF = 2 488.50 € ; financement de la commune = 276.50 €.

Accord à l'unanimité

---

## **INFLUENZA AVIAIRE – DÉCLARATION**

Nous vous rappelons l'obligation de déclarer toutes détentions de volailles (basse-cour) ou autres oiseaux captifs non commerciaux élevés en extérieur. Vous pouvez faire cette déclaration en ligne à l'adresse suivante <https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/cerfa0/>, ou en retirant un formulaire en mairie.

## **MARCHÉ DE NOËL**

Le comité des fêtes organise un marché de Noël le dimanche 4 décembre au complexe sportif. Si vous êtes créateur ou artisan du terroir, vous pouvez appeler au 06.80.40.11.49 ou 06.74.09.73.90.

## **RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS**

La commune de Plonévez-Porzay recrute dans le cadre de la campagne de recensement 2023, des agents recenseurs contractuels du 9 janvier au 28 février 2023.

Les missions : se former aux concepts et aux règles de recensement (2 demi-journées de formation) - effectuer un itinéraire selon le secteur géographique déterminé par le coordonnateur - repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par le coordonnateur - déposer les questionnaires, prendre rendez-vous pour les récupérer - informer les habitants qu'ils ont la possibilité de se faire recenser directement sur le site de l'INSEE - rendre compte un fois par semaine de l'avancement du travail auprès du coordonnateur - restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

Contraintes particulières : permis B et véhicule obligatoires - disposer d'un téléphone portable - large amplitude horaire.

Profil souhaité : disponibilité, rigueur, sérieux, discrétion, ordre et méthode, connaissances informatiques et de la commune souhaitables. Le poste requiert une disponibilité en journée, en soirée et le samedi, avec une grande souplesse dans l'organisation du travail. Merci d'adresser vos candidatures, avant le 20 octobre 2022 à l'attention de Monsieur le Maire 5, allée du stade 29550 Plonévez-Porzay [/mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr](mailto:/mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr) / 02.98.92.50.23.

## **VIE ASSOCIATIVE**

### **APEL ECOLE SAINTE ANNE**

L'association des parents d'élèves de l'école Sainte Anne, vous invite à venir nombreux à son traditionnel loto qui aura lieu dimanche 16 octobre salle omnisports, à 14h, bingo et perso, buvette et petite restauration sur place. Nombreux lots de qualité à gagner (des bons d'achat d'une valeur de 400€ à 20€, électroménagers de marque, séries alimentaires et de nombreux autres lots). Vous souhaitez réserver votre place ? Contactez-nous au 06.61.94.17.97 et laissez-nous vos coordonnées.

### **ATELIER BIEN-ÊTRE**

Lundi 17 octobre : jeux de mémoire. Rendez-vous à 14h, salle des associations. Contact : Nicole Debuire au 06.71.05.82.89

### **ATELIER « JEUDIS CRÉATIFS »**

L'atelier va confectionner des décorations pour Noël. Dans ce but, nous recherchons des bottes en caoutchouc ou des sabots usagés. Merci de les déposer en mairie.

### **RANDONNEURS DU PORZAY**

Mardi : marche douce, 3-4 kms. Départ à 14h00, place de l'église. Jeudi à 14h00, pétanque à l'aire de Tréfeuntec. Vendredi : répétition de la section musico-vocale de 17h00 à 18h30, salle des associations.

Mardi 18 octobre (5 à 8 km) : Plonévez-Porzay. Mercredi 19 octobre (marches nordiques) : Châteaulin. Vendredi 21 octobre (8 à 11km) : Quimper. Renseignements : 06.47.98.83.53.

### **TROC ET PUCES – VIDE GRENIER**

Le comité de jumelage organise son traditionnel « troc et puces » annuel le dimanche 23 octobre de 9h00 à 17h30 à la salle omnisports. Ouverture pour installation des stands à de 7h à 8h30. Mètre linéaire : 4 € (tables et chaises fournies) portique : 2€ (non fourni). Contact : 06.31.81.07.87.

### **TROTTE-SENTIERS DE LA BAIE**

Vendredi 21 octobre : randonnée de 10km à Douarnenez, circuit de Lannugat-Kerveoc'h. Départ à 13h45 parking salle des associations. Contact : 06.31.52.60.64 ou 06.63.98.86.38.

## INFORMATIONS COMMERCIALES

- « La crêperie Gourlan » est fermée jusqu'au mercredi 19 octobre.
- « Aux délices du Porzay », la boulangerie-pâtisserie est fermée jusqu'au mercredi 19 octobre.
- « La bijouterie Le Bot » est fermée jusqu'au dimanche 25 octobre.
- « Le Grand, charcutier traiteur » est fermé jusqu'au mardi 1<sup>er</sup> novembre.
- « L'angle gourmand », boulangerie-pâtisserie, sera fermé du jeudi 20 octobre au vendredi 11 novembre inclus.
- « Finistereste » s'implante au Gamm vert, qui s'engage face à l'antigaspi, et vous propose des paniers de légumes et fruits de saison à prix attractif – arrivage régulier.
- « Souci du détail », l'épicerie est ouverte du mardi au samedi de 16h à 18h30 et le samedi de 9h à 12h30. Contact : 02.98.64.82.60.
- Foire aux vins à la « Cave du Porzay » du samedi 15 au dimanche 30 octobre ( opération : 5+1 sur la sélection)

## INFORMATIONS PAROISSIALES

Dimanche 16 octobre : messe à 11h à Plonévez-Porzay.

Imprimé par nos soins

En 2023, le recensement se déroulera dans notre commune !

Il a lieu du **19 janvier au 18 février 2023**.

Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

**C'est simple, utile et sûr...** Et vous pouvez y répondre par internet !

Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser.

### Le recensement, c'est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découlent la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !



### Le recensement, c'est simple : répondez en ligne comme déjà 3,4 millions de personnes

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne.

• **Pour répondre par internet**, rendez-vous sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

• **Si vous ne pouvez pas répondre en ligne l'agent recenseur vous remettra lors de son passage les questionnaires papier** concernant votre logement et les personnes qui y résident. Remplissez-les lisiblement. Il peut vous aider si vous le souhaitez et viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee. Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser 31 tonnes de papier en 2015. On a tous à y gagner !

### Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour toute question : service recensement ⇒ 02.98.92.50.23 (du mardi au vendredi)